

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a choisi le gel des salaires comme moyen d'affronter ce problème et non pas parce que cette mesure était populaire ou qu'elle allait plaire aux fonctionnaires, aux députés et aux sénateurs qui sont touchés par ce gel. Le gouvernement a choisi cette option car il craignait beaucoup que d'autres types de mesures auraient entraîné d'importantes mises à pied dans la fonction publique, comme nous en avons été témoins dans les provinces, surtout en Ontario, où le contrat social qui a été mis en oeuvre a eu des conséquences plutôt désastreuses.

• (1325)

En choisissant cette option, le gouvernement a voulu s'assurer que le plus grand nombre possible de fonctionnaires puissent conserver leur emploi. Malgré les fortes compressions dans les fonds disponibles pour toutes sortes de programmes gouvernementaux et avec le gel des salaires, nous avons évité de devoir supprimer des emplois pendant que d'autres personnes obtenaient des hausses salariales.

Si le gouvernement pouvait accorder des augmentations de salaire aux fonctionnaires, ce qu'il aimerait bien faire, j'en suis sûr, il en résulterait une hausse des coûts salariaux du gouvernement du Canada, qu'il faudrait compenser en puisant dans le budget actuel. Comme le gouvernement n'a pas de fonds supplémentaires à accorder aux ministères fédéraux à cette fin, le seul autre moyen de plafonner l'ensemble des coûts salariaux serait de supprimer des emplois. C'est la raison pour laquelle on a gelé les salaires.

À mon avis, cette mesure n'est ni populaire, ni fantastique, mais elle est la meilleure que le gouvernement ait pu trouver, étant donné la situation financière dans laquelle nous nous trouvons.

Je sais que le député et son parti sont très favorables à des compressions et à un gel des salaires dans la fonction publique. Je me réjouis de savoir qu'il appuiera cette partie du projet de loi.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre le point que soulevait mon collègue. Notre parti n'a guère d'opposition au gel des salaires. Par contre, suspendre les augmentations d'échelon c'est aller un peu plus loin.

En ce qui concerne les agents de la GRC, ce que fait le gouvernement c'est suspendre ce que l'on considérait être l'augmentation liée à l'acquisition d'un niveau de formation supérieur.

C'est la Colombie-Britannique qui a le plus grand nombre d'agents de la GRC. Il y en a plus de 700 dans la division E. Une grande partie du coût que le député prétend contrôler est municipal. Ce sont les contribuables de la municipalité qui paient.

Pour le détachement de Surrey, la municipalité assure 90 p. 100 des frais. À l'échelon provincial, 70 p. 100 des coûts sont assumés par la province. Lorsque le député parle d'économies réelles pour le gouvernement fédéral, il parle en réalité d'économies minimales sur le dos d'agents mal payés en cours de formation.

Le Parti réformiste est certainement d'accord avec le principe du gel des salaires, mais pas avec celui du gel des augmentations d'échelon qui font partie du contrat avec les employés et ne devraient pas figurer dans cette mesure collective.

Je ne pense pas que le gouvernement puisse prendre ce genre de décision sans considérer les circonstances particulières des différents programmes qui se situent à l'extérieur des rémunérations normales. Je voudrais que le ministre revienne sur ce point.

Le moral au sein de la GRC est à son plus bas. Hier soir, il y avait une réunion de 800 membres de la GRC dans ma circonscription. Le commissaire adjoint a fait cette déclaration: «Il serait futile que j'affirme que ce gel des augmentations d'échelon n'a aucun effet sur le moral.» Est-ce que le député pourrait répondre à cela?

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre un membre d'un parti qui n'arrête pas de nous dire qu'il y a seulement un contribuable, comme la députée de Surrey—White Rock—South Langley, déclarer que le fait que le gouvernement consente une augmentation de salaire à ces gens, pour ensuite récupérer 90 p. 100 de ces coûts auprès de sa municipalité, n'a pas la moindre importance. Qui paie? Est-ce le même contribuable qui va payer? La seule différence, c'est qu'au lieu que ce soit le gouvernement qui paie, c'est la municipalité ou la province qui va déboursier.

Elle hoche la tête en signe d'approbation. Pourtant, les autres membres de son parti n'arrêtent pas de nous dire—et je suis sûr qu'elle est de cet avis—qu'il y a seulement un contribuable et que nous devons réduire les coûts. Or, quand nous le faisons, on nous le reproche. Cela m'étonne de la part du Parti réformiste.

Pour en revenir à l'essentiel de la question, elle dit que ça ne coûterait rien au gouvernement fédéral de consentir une augmentation de salaire à un groupe d'agents de la GRC, en Colombie-Britannique. Je ne suis pas sûr, mais je parierais n'importe quoi que les taux sont les mêmes dans tout le pays. Si le gouvernement accordait une telle augmentation de salaire à des agents de la GRC, en Colombie-Britannique, il faudrait qu'il l'accorde aussi à des agents dans d'autres régions du Canada. Il faudrait qu'il accorde une augmentation d'échelon à des agents de la GRC dans d'autres régions du Canada qui ne participent pas aux frais nécessaires pour assurer des services de police, comme ceux de la GRC en Ontario et au Québec. Même s'il y a peut-être moins d'agents de la GRC dans ces régions, le coût pour le gouvernement fédéral serait quand même substantiel.

• (1330)

Personnellement, je trouve qu'il serait injuste d'accorder une telle augmentation à des agents de la GRC dans les provinces où le gouvernement paie seulement une partie des frais et de ne rien accorder aux agents de la GRC dans les provinces où il paie la totalité des frais. La députée est sûrement d'accord avec moi. Je pense qu'elle l'est. Elle doit reconnaître la sagesse de la décision que le gouvernement a prise à ce sujet, étant donné les regrettables circonstances à l'origine de cette décision, à savoir l'important déficit qui est le nôtre et que son parti a dit qu'il éliminerait en trois ans.